POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SPORT

FICHE 1 – SOUTIEN AUX COMITES DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS

LES BÉNÉFICIAIRES

- **Comités Départementaux Sportifs**
- **Comités Territoriaux**
- **Délégations Départementales**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **Avoir un an d'existence**
- **Avoir le siège social dans le Département**
- **Être affilié à une Fédération Sportive reconnue**

LES MODALITÉS DE SOUTIEN

Le Département peut accompagner les clubs dans la mise en œuvre de leur programme annuel d'actions, notamment au travers des axes suivants :

- **Lutte contre les incivilités :** soutien aux projets contribuant à prévenir et à lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination et de comportements incivils dans le sport.

- **Le sport, enjeu de développement territorial :** soutien aux actions participant au développement de la pratique sportive et à l'animation des territoires

 . création de nouveaux clubs ou de nouvelles activités ;
 . valorisation et développement des lieux de pratique ;
 . projets favorisant un développement durable et maîtrisé de la pratique sportive ;
 . actions intégrant les enjeux environnementaux et éco-citoyens.

- **La formation des bénévoles :** accompagnement des actions de formation destinées aux bénévoles de l'association

 . dirigeants bénévoles : formation initiale, perfectionnement, validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

 . techniciens : formation initiale, perfectionnement, validation des acquis de l'expérience (VAE).

- **Le sport de haut-niveau :** soutien aux actions contribuant à la détection, à la sélection et à la formation des jeunes talents sportifs

 . actions de détection et de formation favorisant l'accès aux filières de haut niveau ;

. accompagnement individuel de la progression des sportifs dans le cadre de leur préparation aux grands événements sportifs.

- **Le sport santé :** soutien aux projets intégrant la dimension santé dans la pratique sportive

 . actions destinées à des publics ciblés ;
 . sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la nutrition ;
 . développement d'une pratique sportive contribuant au bien-être et à la santé.

- **L'égalité d'accès à la pratique sportive : s**outien aux actions favorisant l'accès de toutes et tous à la pratique sportive

 . Sport féminin : développement et valorisation de la pratique sportive féminine.

 . Sport et handicap : développement de l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre du Handisport et du Sport Adapté.

- **Les projets innovants :** soutien aux projets présentant un caractère innovant ou exceptionnel, en lien avec le développement, la structuration ou la valorisation de la discipline sportive.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE

Se connecter à l'application de demande de subvention en ligne www.pass66.fr pour demander une subvention au Département sur :

- ✔ **Catégorie :** **Sport**
- ✔ **Thème :** **Comités Départementaux Sportifs (soutien au programme annuel d'actions)**

BESOIN D'AIDE

Direction Éducation Jeunesse et Sport – Service Projets Innovation et Mobilité
catherine.cuny@cd66.fr ou bernadette.verdaguer@cd66.fr
04.68.52.98.33 ou 04.68.52.98.34

Département des Pyrénées-Orientales
Direction Education Jeunesse et Sport
Service Projets Innovation et Mobilité